

Comité de Tarn-et-Garonne

**Fédération Française de Pétanque
et Jeu Provençal**

Championnat Départemental des Club Séniors

--
Règlement 2017



Comité Départemental de Pétanque et Jeu provençal

Boulodrome Couvert du marché gare, Boulevard Chantilly, 82000 Montauban

Tel : 05.63.20.28.85 ; Mail : cd82@petanque.fr

Article 1:

Il est créé une compétition qui se déroule par équipes composées de joueurs du même club, par division, sous forme de championnat régulier avec application du règlement national officiel de la F.F.P.J.P.

Ce championnat est géré par le comité départemental de Tarn-et-Garonne, et notamment par la Commission des Compétitions. Il se déroulera de de septembre à Novembre 2017.

Plusieurs équipes d'un même club peuvent être inscrites dans une même division et dans ce cas l'article 4 du règlement national est appliqué, à savoir qu'elles doivent être dans deux groupes différents ou si ce n'est pas le cas elles doivent se rencontrer lors de la première journée.

Article 2 :

La compétition est ouverte à toutes les catégories confondues (jeune, féminine, senior) sans aucune obligation, la féminine n'étant pas obligatoire pour cette rencontre (sauf cas de joueuses brûlées voir article 3) . Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach (ou capitaine) pouvant être joueur. L'horaire du début de compétition est fixé à 9h00 (voir dates dans calendrier), sauf cinquième journée 14h30.

Article 3 :

Les équipes sont constituées de 6 joueurs au minimum, mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent mentionner jusqu'à 8 joueurs. Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête.

Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette.

Un seul joueur muté extra-départemental est autorisé par équipe.

Modalités de remplacement :

- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, lors de la mène précédant le remplacement
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut revenir jouer dans la même partie.

Changement d'équipe :

Pour éviter que des joueurs puissent jouer dans différentes équipes de leur club ou limiter les changements, les Ligues et les Comités départementaux doivent adopter les mesures suivantes :

- Placer les matchs des différents niveaux de championnats sur les dates fixes prévues. Les phases finales CDC/CRC doivent être placées au possible sur les dates du CNC de la période octobre/novembre.
- Etablir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)
- Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe. Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

CES MESURES SONT D'APPLICATION NATIONALE POUR TOUS LES NIVEAUX TERRITORIAUX, AINSI LES REGIONS ET COMITES DEPARTEMENTAUX NE PEUVENT PAS LES MODIFIER DANS LEURS REGLEMENTS INTERIEURS RESPECTIFS.

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipes en application de ces mesures sont appelés « joueurs brûlés ».

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent aux féminines qui voudraient passer en cours de saison des championnats féminins aux championnats masculins et inversement.

Il est recommandé aux différents Comités de Pilotage de chaque niveau de se coordonner afin de tenir compte des éventuels « joueurs brûlés ».

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous responsabilités des Comités de Pilotage respectifs.

Article 4 :

Dans la mesure où un club ne dispose pas de terrains en nombre de jeux suffisant, la société organisatrice aura la possibilité de faire jouer les parties en tête-à-tête en deux phases sur des terrains tracés obligatoirement par la société organisatrice.

Chaque rencontre comprend 6 parties en tête-à-tête ; 3 parties en doublette ; 2 parties en triplette, qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club. Un total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

Il est alors attribué à chaque équipe de club :

- * **3 points pour une victoire**
- * **2 points pour un match nul**
- * **1 point pour une défaite**
- * **0 point pour un forfait et une amende de :**

100 € pour toutes les divisions

Deux forfaits dans la saison (soit 200 euros d'amende) = forfait général avec une amende supplémentaire de 400 euros (voir article 11 du règlement national du championnat des clubs).

L'équipe gagnante à 3 points et un goal average de + 19, l'équipe forfait à 0 point et un goal average de - 19

En cas de forfait le club doit prévenir un membre de la commission des compétitions, le club recevant, le club adverse, **au minimum 24 heures avant le début de la compétition, sous peine d'une amende de 30 €** qui sera reversée au club adverse par le Comité Départemental.

Article 5 :

Cas exceptionnel d'égalité lors de matchs de barrages ou de départage d'équipes à égalité (par exemple organisation de phases finales) il sera procédé à l'épreuve du Tir de Précision simplifiée à savoir :

- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer
- Liste de 6 joueurs préétablie par les 2 capitaines avant le tir
- A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort

- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par la 2^{ème} personne placée au pas de tir

* 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir

* 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir

* 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir

- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

- En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée «mort subite» aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible.

Cas d'égalité entre 3 ou plusieurs équipes après le critère, total des points marqués, s'applique le départage par la règle du « mini championnat » entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes on applique dans l'ordre les critères, goal average particulier, goal average général (différence des points pour et contre), le total des points de rencontres le plus élevé (points pour), le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair ($6 TT + 3 D + 2 T = 11$).

Article 6 :

La commission compétition définira le nombre de divisions et de groupes en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Modalité des divisions (Année 2017) :

1^{ère} division :

- 2 groupes de 6 clubs, groupe 1A et 1B.
- Ouvert à tous les joueurs (élite, honneur, promotion),
- Classement par points avec goal-average particulier, puis goal-average général,
- Le dernier de chaque groupe descend en 2^{ème} division.

Le meilleur second de deuxième division monte s'il n'y a pas de descente du CRC.

- Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux demies finales.

Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental.

Tirage : 1^o groupe A contre 2^o groupe B, 2^o groupe A contre 1^o groupe B

Le champion accède au championnat de ligue.

2^{ème} division :

- 2 groupes de 6 clubs, groupe 2A et 2B.
- Ouvert à tous les joueurs (élite, honneur, promotion)
- Classement par points avec goal-average particulier, puis goal-average général
- Les deux derniers du groupe A et les deux derniers du groupe B descendent en 3^{ème} division. Le meilleur second de troisième division monte si le meilleur second de deuxième division monte en première.
- Les deux premiers de chaque groupe accèdent aux demies finales.

Les vainqueurs joueront le titre de champion départemental.

Tirage : 1^o groupe A contre 2^o groupe B, 2^o groupe A contre 1^o groupe B

Les deux finalistes accèdent à la 1^{ère} division.

3^{ème} division :

- 4 groupes de 6 clubs, groupe 3A 3B 3C et 3D.
- Ouvert aux joueurs promotion,
- Ouvert aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 3 sur la feuille de match,
- Classement par points avec goal-average particulier, puis goal-average général
- Le dernier de chaque groupe descend en 4^{ème} division.

Le meilleur second de quatrième division monte si le meilleur second de troisième division monte en seconde division.

- Les premiers de chaque groupe accèdent aux demies finales, et montent en deuxième division.

Tirage intégral le jour des demis en présence des capitaines d'équipe.

4^{ème} division :

- 3 groupes de 6 clubs et 1 groupe de 5 clubs, groupe 4A 4B 4C et 4D.
- Ouvert aux joueurs promotion,
- Ouvert aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 2 sur la feuille de match,

- Classement par points avec goal-average particulier, puis goal-average général,
- Les premiers de chaque groupe accèdent aux demies finales et montent en 3° division.

Tirage intégral le jour des demis en présence des capitaines d'équipe.

Les 2 derniers de chaque groupe descendent en 5° division.

Le meilleur second de cinquième division monte si le meilleur second de quatrième monte en troisième division.

5ème division :

- 10 groupes de 5 clubs (sauf 5A à 6 clubs), groupes 5A 5B 5C 5D 5E 5F 5G et 5H
- Ouvert aux joueurs promotion,
- Ouvert aux joueurs honneur ou élite avec un maximum de 1 sur la feuille de match,
- Classement par points avec goal-average particulier, puis goal-average général,
- Les six meilleurs premiers se qualifient pour les ¼ de finale. Pour les quatre autres premiers, un match de barrage sera effectué afin de qualifier les deux derniers quarts de finalistes. (ATTENTION 1 POULE DE 6 ET 9 POULES DE 4 !!!)

Les huit équipes qualifiées pour les ¼ de finale montent en quatrième division. Obligation parmi ces huit équipes d'organiser les ¼ de finale

Tirage intégral le jour des quarts et des demis en présence des capitaines d'équipe.

Article 7 :

La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le coach d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Lors des phases finales si une équipe a plus de 18 points après les doublettes la partie peut s'arrêter sans obligation de jouer les triplettes.

Article 8 :

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de ce championnat doivent être habillés avec au moins **un haut identique portant l'identification du club** (tee-shirt, sweat, k-way, etc....), chaussures fermées, sous peine de disqualification du joueur, avec une amende de 30 € pour le club. Le port de publicité est autorisé suivant les textes nationaux en vigueur (pas de marque d'alcool ni de cigarettes...).

Article 9 :

Les clubs qui reçoivent en D1, D2 et D3 sont chargés :

- De tracer les terrains, au moins trois par match (minimum 3 mètres sur 12)
- De trouver un arbitre et d'en payer les frais, selon le barème départemental,
- De faire compléter la feuille de match par les coachs de chaque équipe,
- De faire vérifier et signer les feuilles de match par l'arbitre,
- De retourner ce document, et toutes observations ou réclamations au comité départemental dans les 48 heures suivant la rencontre.

Lors des réceptions en D4 et D5, les clubs sont chargés de :

- De tracer au moins trois terrains (minimum 3x12 m)
- De faire compléter la feuille de match,
- De retourner la feuille de match au CD, ou par mail, ou courrier dans les 48h
- La présence d'un arbitre est souhaité, mais non obligatoire.

La Commission des Compétitions ou le comité établira le classement après chaque journée et il sera consultable sur le site internet.

Article 10 :

Les équipes s'inscrivant pour la premières fois débiteront toujours le championnat dans la division la plus basse.

Si un club possédant plusieurs équipes engagées ne désire pas réinscrire l'une d'elles, c'est l'équipe classée dans la division la plus élevée qui sera conservée.

Article 11 :

Les dates et l'ordre des rencontres sont fixés par la Commission des Compétitions. Elles devront être validées par le Comité Départemental lors d'une réunion mensuelle. Les dates seront proposées aux clubs pour savoir s'ils sont d'accord pour pouvoir recevoir.

En cas d'impossibilité pour un club d'organiser sa journée de championnat à la date prévue pour des raisons valables, la Commission des Compétitions peut inverser l'ordre des rencontres avant le début du championnat.

Les cas particuliers seront étudiés par la Commission des Compétitions.

Pour les 5 divisions les récompenses seront remises aux vainqueurs et aux finalistes le jour des finales.

